

**15- renouvellement du conseil Nantais pour l'accessibilité Universelle (CNAU)**

**Groupe communiste – Jean-Jacques MOREAU**

Monsieur le maire, chers collègues,

Les élus communistes soutiennent naturellement le renouvellement et l'évolution du Conseil Nantais des personnes handicapées en Conseil Nantais pour l'accessibilité Universelle. La volonté de notre ville d'ouvrir le conseil à l'ensemble des personnes touchées par le handicap, les associations, les personnes âgées, les usagers non handicapés vise à envisager la problématique en incluant l'ensemble de nos concitoyens concernés de près ou de loin à la démarche.

Notre ville a une politique volontariste envers les personnes porteuses d'un handicap et la création du conseil Nantais des personnes Handicapées en 2009 reflète cette ambition. L'accès aux droits des personnes handicapés doit être au cœur de notre démarche. Des efforts importants ont été réalisés depuis de nombreuses années en particulier pour rendre notre ville plus accessible aux personnes handicapées. Il est opportun de souligner ici, que la Ville de Nantes est en 2<sup>ème</sup> position des villes les plus accessibles pour les personnes porteuses d'un handicap selon l'association des paralysés de France. Je voudrais également souligner que notre collectivité est une des seules à avoir mis en place un Plan Handisport pour le suivi des associations et des équipements sportifs.

Sans prétendre à l'exhaustivité des mesures prises par la ville, je voudrais prendre pour exemple ce qui a été réalisé à la médiathèque Floresca Guépin. Cette médiathèque municipale est un exemple de la démarche visant l'accessibilité de la culture pour tous. Une signalétique spécifique a été mise en place : bandes de guidage podotactile détectables à la canne ou au pied, la totalité du bâtiment est équipé de flash lumineux se déclenchant lors des signaux sonores, enfin un pôle lire autrement a été réalisé avec deux cabines qui sont équipées d'outils informatiques permettant aux non voyants d'accéder aux documents de la médiathèque et à

Internet . Des animations sont également proposées. Pour les personnes à mobilité réduite, comme dans toutes les médiathèques, des aménagements ont été faits pour que personne ne soit laissé à la porte.

Mais nous ne pouvons et ne devons pas nous satisfaire du seul chemin parcouru. De nombreux trottoirs dans notre cité sont trop étroits pour qu'un fauteuil puisse circuler, en dépit du PAVE métropolitain ; le nombre d'auxiliaires de vie scolaire est encore insuffisant, de nombreux enfants ne bénéficient pas du nombre d'heures d'accompagnement nécessaire pour leur scolarisation ou pour déjeuner à la cantine, enfin des bâtiments publics ne sont pas accessibles, ainsi que des commerces. La discrimination à l'embauche est une réalité, les places PMR sont encore trop occupées par des personnes sans scrupule et non verbalisées....

Malgré la loi de 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et l'ordonnance de 2014, nous constatons que, malgré de nombreuses déclarations d'intention, ce qui n'a pas été le cas à Nantes, tout n'a pas été mis en œuvre pour que les personnes en situation de handicap puissent vivre dignement dans notre pays. Les associations ont dénoncé le manque de courage, de moyens pour faire appliquer la loi. Ne pourrions-nous pas imaginer une démarche, pour reprendre la formule un peu éculée, « à la Nantaise » visant l'exemplarité à la fois des politiques publiques et de la participation citoyenne.

« C'est l'indifférence aux différences qui reproduit les inégalités » écrivait Pierre Bourdieu.

Je vous remercie de votre attention.